



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DELIBERATION N°3 DU VENDREDI 31 MARS 2023

L'an deux mille Vingt-trois, le trente et un mars à 16H30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) de la Commune de Caromb, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire sous la Présidence de la Vice- Présidente, Madame Monique MONTAGARD
Date de convocation : 20 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Etaient présents : (4) Membres issus du Conseil Municipal : Monique MONTAGARD (vice-présidente), Elisabeth BELLENGER, Magali BONNAVENTURE, François ENDERLIN

Membres et personnalités extérieures désignées par Mme le Maire (2) : Muriel RIPERT, Anne laure MARI

Absents ayant donné procuration (4) : Maxime ALLEGRE (procuration à Muriel RIPERT), Marie-Andrée CARRASCO (procuration à Magali BONNAVENTURE), Jade NAVARRO (procuration à Elisabeth BELLENGER), Magali AUGIER (procuration à Monique MONTAGARD),

Absente excusée (1) : Valérie MICHELIER

Assistait également à la réunion : Monsieur André MORALES, Chef du Service Affaires financières et services de proximité, Madame Stéphanie BRIQUET, Gestionnaire CCAS

Budget du CCAS- Affectation du résultat de l'exercice 2022

Après avoir examiné le compte administratif,
Statuant sur l'affectation du résultat,
Constatant que le compte administratif pour l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement à affecter de 27 467,88 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

Détermine les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice.....	6 652,55 €
Résultats antérieurs reportés.....	20 815,33 €
Excédent cumulé à affecter.....	27 467,88 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice.....	0,00 €
Résultats antérieurs reportés.....	600,00 €
Excédent cumulé à reporter.....	600,00 €

Restes à réaliser

Restes à réaliser en recettes.....	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses.....	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

Affecte les résultats au budget de l'exercice 2023 comme suit :

- Compte D001 : excédent d'investissement reporté RI..... 600,00 €
- Compte R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé..... 0,00 €
- Compte R002 : excédent de fonctionnement reporté..... 27 467,88 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois
et an que dessus.*

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, transmise le 04/04/2023

La Secrétaire de Séance,



Anne-Laure MARI



Madame la Présidente,



Valérie MICHELIER